



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 14 avril 2024

Référence : 2024.03.002

Version : 2.0

Objet : Réunion du CA d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 26 mars 2024 à 18 h 00

Lieu : Locaux d'ALP à La Puya

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
C. CAUZARD
P. DARSY
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C GRISOLET
R. GUENARD
A HOFFART
Y. MAGNANI
P. DE KETELAERE
G. LAMOUILLE
Q. TISSOT
G. ZAMBIANCHI

Excusés : C. DECARRE
JF DUFRESNE
P. LITTOZ

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DU CR DU DERNIER CA

Le CR du dernier CA est approuvé.

2. COMMISSION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Points sur les démarches « assurances » (Carine et Gilbert)

Contrats RC, navigation...

Des contacts ont été pris avec plusieurs compagnies d'assurance dans le but de faire jouer la concurrence pour renégocier nos contrats.

A l'issue de ces démarches, la proposition de notre assureur actuel (GENERALI), qui inclut une baisse significative de cotisation, apparaît comme la plus intéressante et est retenue par le CA.

Contrat de prévoyance pour Carine ;

La convention collective dont relève Carine oblige à la souscription d'un contrat de prévoyance (longue maladie, incapacité de travail, etc...).

Le CA retient la proposition de MALAKOFF HUMANIS avec une prise en charge des cotisations à raison de 60% par ALP et 40% par la salariée.

Point d'information sur le versement des subventions du CD 74 et sur le projet de rénovation des bâtiments

Le solde des subventions 2023 du CD 74 ont été versées en mars 2024. Les dossiers concernant le bateau, les bassins des générateurs de la pisciculture et le ponton d'alevinage sont désormais clos.

Le Permis de Construire pour la rénovation des bâtiments a été obtenu. Le panneau réglementaire a été apposé en façade. Le délai de recours des tiers est de 3 mois.

Valorisation du bénévolat

Toute association qui bénéficie de subventions publiques se doit de valoriser le bénévolat dans ses comptes.

Il importe de répondre à cette obligation en 2024.

Il est demandé à chaque animateur de commission de faire en sorte de pouvoir fournir les éléments en fin d'année à Carine (actions ALP, réunions « extérieures », etc...).

Point d'information sur les démarches en cours de la DDT 74

Autorisations d'Occupation Temporaire (OAT) :

La DDT 74 révisé actuellement les Autorisations d'Occupation Temporaire (OAT) sur le lac d'Annecy.

Nous sommes en règle pour le ponton d'alevinage et la conduite de pompage de secours, susceptible d'alimenter la pisciculture en cas de besoin.

Par-contre, les deux conduites d'alimentation principales, qui passent par l'usine des eaux du Grand Annecy, ne sont apparemment pas répertoriées.

Une régularisation est en cours avec la cellule Lacs.

Conciliation des usages :

A l'issue d'une phase d'enquête auprès de tous les usagers du lac pour répertorier les problèmes qu'ils perçoivent et leurs attentes, une réunion de restitution est prévue à la DDT 74 le 11 avril. Patrick et Yann seront présents.

3. COMMISSION FORMATION – PRATIQUE DE LA PECHE

Point sur les stages de pêche (Patrick)

Un point a été effectué concernant les stages de pêche :

- La participation aux stages 2024 est limitée à 8 stagiaires maximum par matinée.
- 12 stages au total sont prévus (5 jours ou 3 jours).
- Christophe Laugier a besoin de bénévoles pour l'assister. Un appel sera adressé par Carine aux pêcheurs susceptibles de participer.
- Les stages de pêche combinés ALP le matin / Annecy Rivière l'après-midi seront reconduits.
- Le stage d'avril est complet,
- Tout le matériel nécessaire pour les stages est prêt : les nymphes et plombiers ont été renouvelés, etc....

4. COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Couverture médiatique des AG (Roland)

Depuis plusieurs années, les journalistes ne sont plus présents à nos AG.

Roland se propose de contacter les journalistes quelques jours avant la date de la prochaine AG afin de les inciter à couvrir à nouveau l'événement.

5. COMMISSION PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE

Point sur la production d'œufs / alevins d'omble et définition des tarifs des cessions éventuelles

Nous disposons à ce jour de 107 000 alevins (voire 120 000 une fois le tri des derniers lots terminé).

La mortalité des œufs a été très importante. Le nouveau groupe froid fonctionne bien pour réguler la température pendant l'incubation mais l'eau était trop chaude dans les bassins des géniteurs pendant la gamétogenèse.

La possibilité de refroidir l'eau nécessiterait environ 30 000 € d'investissement par bassin

Un soutien financier reste à trouver, y compris en réfléchissant aux possibilités de mécénat privé.

13 000 œufs d'ombles ont été fournis à Annecy Rivière pour produire des alevins pour la FDPPMA 73.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'un besoin propre lié au plan de gestion d'une AAPPMA du département, le CA décide d'aligner désormais le prix de cession des œufs et/ou des alevins sur celui de la pisciculture de Rives.

Point d'information sur les programmes d'acquisition de connaissances en cours ou en projet

Cartographie des zones de reproduction des féras

Le traitement des données et la rédaction d'une notice méthodologique sont en cours de finalisation. La diffusion externe (DDT 74, SILA, ASTERS, FDPPMA...) devrait être possible d'ici la fin du premier semestre

Cartographie des herbiers :

La prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par l'ALP apparait comme le seul moyen actuellement pour engager ce travail.

Dans ces conditions, une subvention du SILA peut être obtenue mais ne couvre qu'un tiers du coût de l'opération.

Un financement complémentaire doit être recherché (Agence de l'Eau, fondations privées, etc...).

Le CA valide le principe d'une prise en charge maximum par l'ALP de 20% du coût du projet.

Etat et fréquentation de l'omblière de Menthon Saint Bernard :

Pour pouvoir juger du niveau de sédimentation et de la fréquentation de l'omblière de Menthon, le protocole d'évaluation mis en place par le SILA il y a une dizaine d'années sera repris au cours de la prochaine saison de reproduction avec l'appui de la Coulée Douce (sous réserve de l'accord de la DDT).

Coopération SAPL / gendarmerie pour la surveillance de la pêche :

Une convention de partenariat a été signée entre la FNPF et la gendarmerie Nationale.

Elle va être déclinée dans chaque département et va permettre un rapprochement sur le terrain avec les brigades de gendarmerie.

Une sortie commune sur le lac GPP - ALP / Gendarmes de Faverges est d'ores et déjà prévue le 03 avril pour une première prise de contact.

L'investissement des GPP - ALP est particulièrement apprécié par le CA (nombreux contrôles et trois infractions relevées depuis le début de l'année).

Préparation de la convention de suivi piscicole 2024 :

Une réunion est prévue le 15 avril à la DDT pour rediscuter des modalités de suivi piscicole en préalable à la signature de la convention de partenariat 2024.

Le CA confirme sa position : ALP ne participera plus au suivi au-delà des obligations qui lui sont faites dans le cadre du bail de pêche si les modalités de gestion de la féra ne sont pas revues (définition et respect d'un prélèvement durable partagé pour moitié entre les deux catégories de pêcheurs).

Amélioration du retour des carnets de capture obligatoires

Le taux de retour des carnets baisse, ce qui pose problème pour la précision et la crédibilité de nos statistiques de capture.

Pour essayer de pallier ce problème, certaines AAPPMA des lacs savoyards ont mis en place récemment un système de caution.

La prochaine AG du GIPALL sera l'occasion d'un premier retour d'expérience et ce sujet sera rediscuté lors du prochain CA.

6. POINTS DIVERS

Pisciculture : L'éclairage de la salle d'éclosion est défectueux et doit être remplacé avant la prochaine saison de reproduction. Un devis a été établi.

Le Comité de gestion est chargé de la suite à donner en lien avec le projet de rénovation des bâtiments.

Photocopieur/imprimante : le contrat actuel arrive à terme.

Parmi les options possibles (location,...) : le CA opte pour l'achat d'un copieur A4 tout en conservant le copieur A3 actuel tant qu'il fonctionne.

7. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se tiendra le **mardi 28 mai 2024 à 18 h 00 dans les locaux de l'ALP.**